



## Litige avec un cliente sur une toiture

Par **chantal**, le **21/07/2011** à **11:42**

Bonjour,  
ayant démarré des travaux de couverture chez ma cliente et ayant des mal façon  
elle ne veut pas que je finisse le travail ne veut pas que je répare et veut que je la rembourse  
en totalité  
délai pour finir les travaux 31 juillet 2011 mais comme elle ne veut pas que je monte sur le toit  
comment faire  
j'ai proposer de finir et de refaire  
quelle solution es je

Par **Michel**, le **21/07/2011** à **13:25**

Bonjour

Vous pouvez lui envoyer une L.R. avec A.R. sans enveloppe en lui remémorant TOUTES les propositions.

A réception de l'A.R. allez voir un avocat pour obliger votre cliente à prendre une décision.

En attendant ne faites plus rien pour elle puisqu'elle vous empêche de travailler.

Salutations

Michel

Par **pat76**, le **21/07/2011** à **13:39**

Bonjour

Vous pouvez agir comme Michel vous l'indique où alors faire signer un document à votre cliente par lequel elle vous demande de ne plus poursuivre les travaux et qu'elle refuse catégoriquement que vous apportiez une correction aux défauts constatés dans le travail.

Vous pourriez éventuellement faire constater le refus de la cliente par voie de huissier.

Par **amino**, le **02/08/2011** à **11:36**

bjr, tout d'abord il faut rassembler tous les éléments de dépense que vous avez engagé (factures d'achat, transport.....) et ensuite par le biais d'un huissier de justice faire un constat sur les lieux même de loin et puis lui envoyer une mise en demeure lui demandant vous laissé terminé le travail que vous avez déjà commencé, le cas contraire rassembler votre dossier de fond et l'a esté en justice demandant aussi la réparation du préjudice subi à cause de cet acte qui n'est pas motivé (de sa part bien sur).